

E20.X2./17/08/71

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

-----  
-:-:-:-:-:-:-

MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES  
ET JURIDIQUES

RECTIFICATIF N° 71/287 ETR/D.AJ/D.AGPM

du 25/8/71 du Décret n°68/332 du 29  
Novembre 1968 portant nomination de Mr.  
BAKALA Adrien en qualité d'Ambassadeur  
Extraordinaire et Plénipotentiaire, Re-  
présentant Permanent de la République  
Populaire du Congo auprès de l'Organisa-  
tion des Nations Unies à NEW-YORK.-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE  
CHEF DE L'ETAT  
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT

VU la Constitution ;

-----  
-----  
-----  
-----

D E C R E T E

AU LIEU DE :

ARTICLE 1ER : Monsieur BAKALA Adrien, Secrétaire des Affaires Etrangères, précédemment Secrétaire Général des Services Centraux du Ministère des Affaires Etrangères, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République Populaire du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York en remplacement de Monsieur ONGAKOU Alphonse appelé à d'autres fonctions.

L I R E :

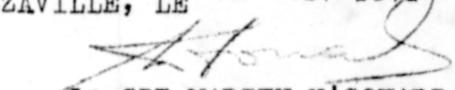
ARTICLE 1ER : Monsieur BAKALA Adrien Secrétaire des Affaires Etrangères, précédemment Secrétaire Général des Services Centraux du Ministère des Affaires Etrangères, est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République Populaire du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies à New-York, avec Juridiction sur le CANADA.-

REGULARISATION

LE RESTE SANS CHANGEMENT

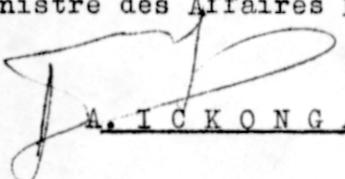
BRAZZAVILLE, LE 25 AOUT 1971

Pr. Le Président de la République, Chef  
de l'Etat, Président du Conseil d'Etat

  
Le CDT MARIEN N'GOUABI.-

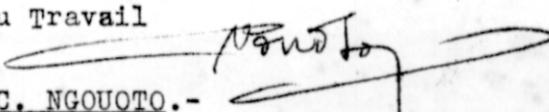
Le Ministre des Affaires Etrangères

Le Ministre des Finances  
et du Budget

  
A. ICKONGA.-

  
A.E. POUNGUI.-

Le Ministre des affaires  
Sociales de la Santé et  
du Travail

  
C. NGUOTO.-